

Nouveau schéma directeur des infrastructures pour la recharge des véhicules électriques (SDIRVE)

Quelles évolutions pour vos communes ?

Les 10 et 12 septembre 2024



territoire
d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE



Les intervenants



Didier MEYER

didier.meyer@te44.fr

- Vice-Président de TE44
Infrastructures et Mobilité
- Vice-Président de la Communauté de
Communes Clisson, Sèvre et Maine Agglo
- Maire de Gorges



Etienne FLAMBEAUX

etienne.flambeaux@te44.fr

Directeur Général Adjoint
à la Transition énergétique



Anthony THOMAS

anthony.thomas@te44.fr

Responsable Exploitation Maintenance
Eclairage Public et bornes



Olivier GRÉGOIRE

olivier.gregoire@te44.fr

Chargé de projets
Mobilité électrique

16 objectifs dans le projet de mandat TE44



1 Renforcer la qualité des relations avec les collectivités, en clarifiant nos engagements

2 Organiser la planification énergétique des collectivités

3 Assurer notre mission d'Autorité Organisatrice au service de la politique énergétique du territoire

4 Permettre la massification de la production d'énergies renouvelables sous gouvernance locale



5 Accompagner les projets d'aménagement afin de développer des réseaux d'énergie efficients

6 Œuvrer à la continuité numérique au service de la qualité de vie et de la maîtrise de l'énergie

7 Décliner sur l'ensemble du territoire les orientations nationales et les bonnes pratiques

8 Garantir l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste



9 Assurer un Eclairage public sobre et de qualité

10 Favoriser les mobilités bas carbone en développant les infrastructures de mobilité

11 Massifier les chantiers de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments publics en coordonnant les partenaires

12 Organiser le développement de l'autoconsommation territoriale



13 Expérimenter pour faciliter la massification

14 Évaluer et partager l'impact de nos décisions

15 Valoriser et exploiter les données énergétiques au service du territoire

16 Définir et partager une stratégie énergétique dynamique pour les collectivités

Sommaire

Partie 1

- 2014, 1^{er} SDIRVE : TE44 à l'amorçage des installations de bornes de recharge

Partie 2

- 2024, TE44 garant du 2^{ème} SDIRVE - Pourquoi ? Comment ?

Partie 3

- TE44 Chef d'orchestre du SDIRVE et opérateur du réseau Ouest Charge en Loire-Atlantique
- Quels changements pour vos communes et intercommunalités ?
- Quelles évolutions financières ?

Partie 1

2014, 1^{er} SDIRVE : TE44 à
l'origine du déploiement des
IRVE



1^{er} SDIRVE : Le SYDELA à l'origine du déploiement des IRVE

OBJECTIFS



2014 - L'Etat demande aux collectivités de **déployer des bornes de recharge** sur l'espace public
- Le SYDELA décide de **mailler gratuitement** le territoire (avec l'accord des communes)



ACTIONS



2016- Le SYDELA installe une 1^{ère} borne à Vieillevigne
- Le SYDELA devient **opérateur de mobilité**
Le 1^{er} SDIRVE est réalisé/effectif



RÉSULTAT



Développement de la **mobilité électrique** sur le territoire avec le **réseau SYDEGO** (1 borne tous les 20km)
Nota Bene : Pas encore d'opérateurs privés pour les bornes car pas de marché

Les conditions du déploiement des bornes de recharge lors du SDIRVE n° 1

2 conditions

- Collectivité d'au moins 1500 habitants
- Transfert de la compétence IRVE au SYDELA

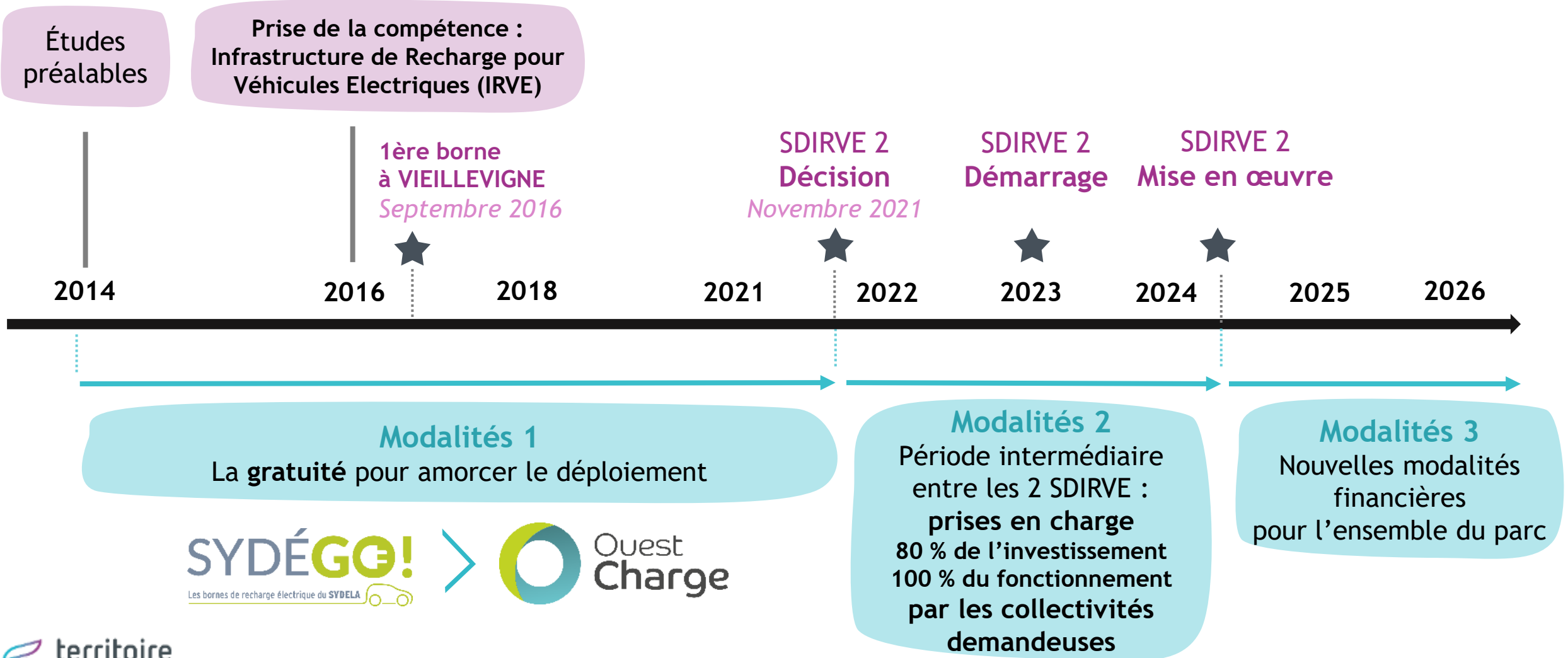


Le SYDELA réalise les travaux

- Emplacement avec l'accord de la collectivité
- Le financement est à la charge du SYDELA



10 années au service du déploiement des IRVE avec des modalités financières en constante évolution

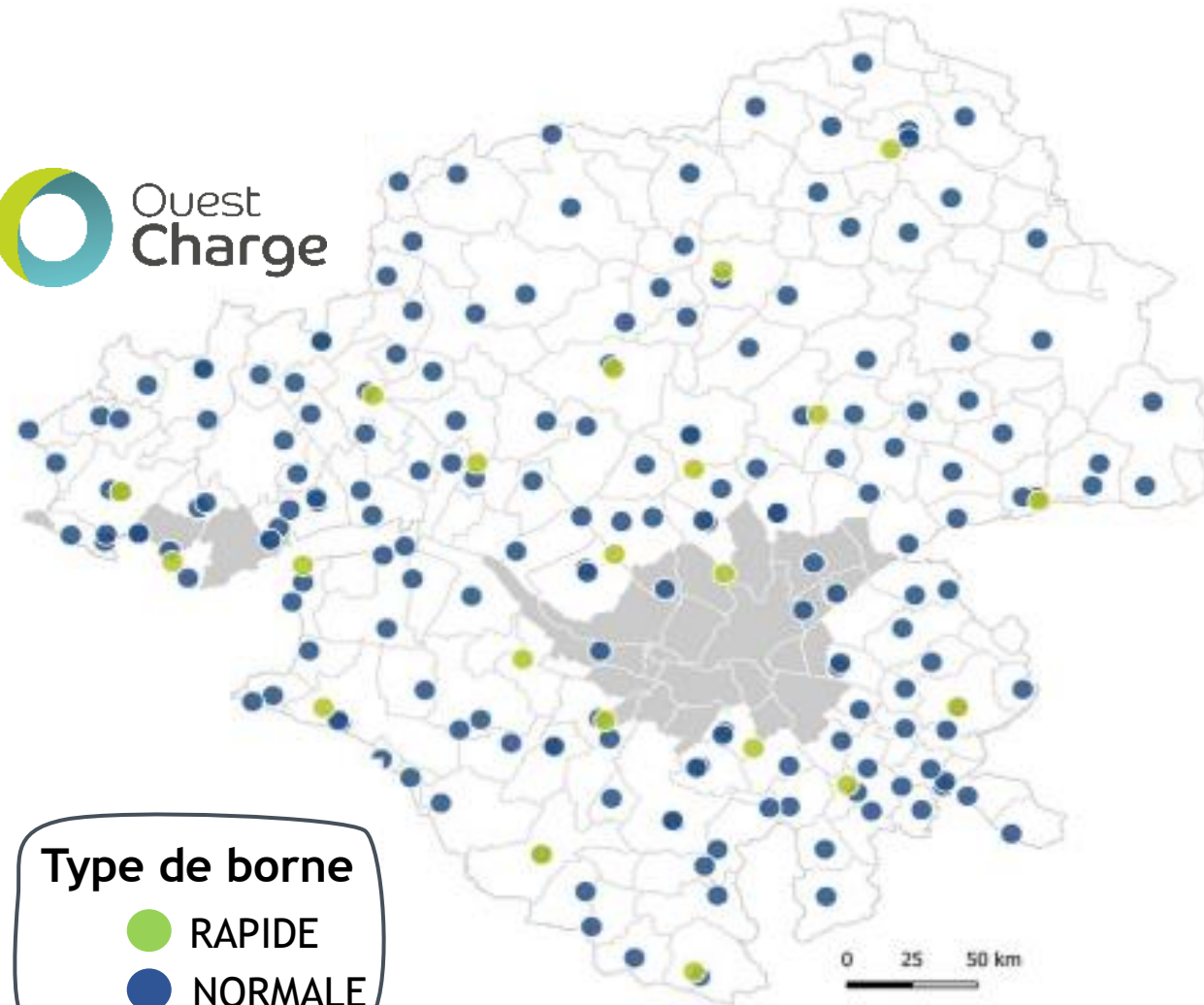


Resultat : un reseau Ouest Charge TE44 de 215 bornes



144 collectivités ont transféré la compétence IRVE à TE44 :

- > Transfert de charges
- > Transfert de services associés



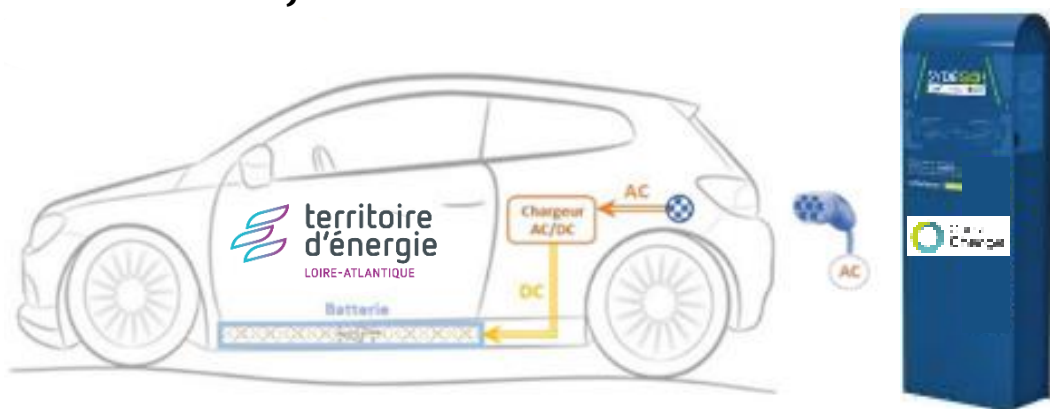
Type de borne

- RAPIDE
- NORMALE

Résultat : un réseau Ouest Charge TE44 de 215 bornes

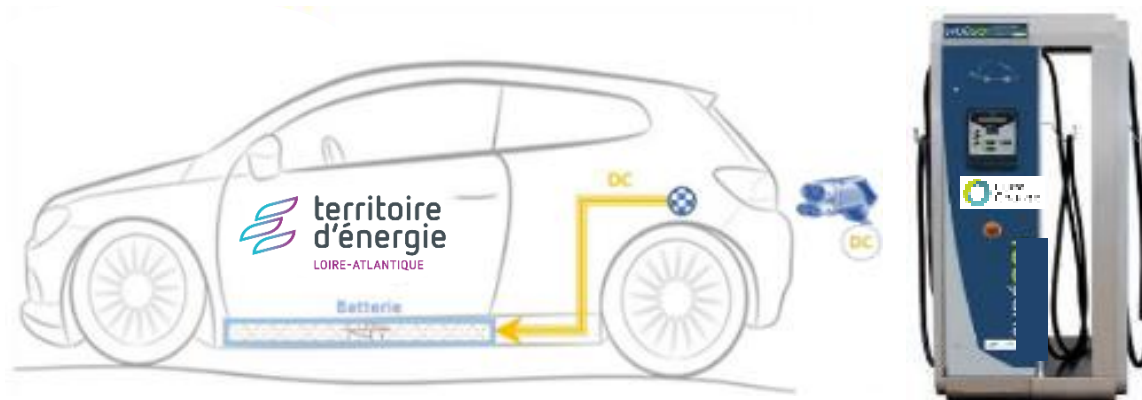
Charge Normale (AC)

- 194 bornes normales < 22kW
- 90% du parc OUEST CHARGE TE44
- Tarif de la recharge : 0,35€/kW
- Après 4h on ajoute : 0.20€/min
sauf entre 21h et 7h



Charge Rapide (DC)

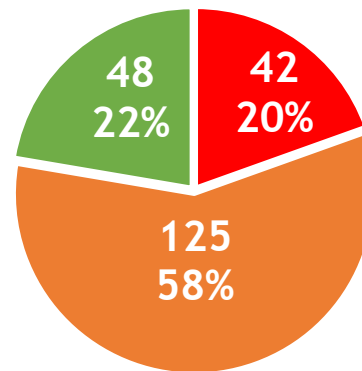
- 21 bornes rapides > 50kW
- 10% du parc OUEST CHARGE TE44
- Tarif de la recharge : 0,50€/kW
- Après 1h on ajoute : 0.20€/min
sauf entre 21h et 7h



Un bon maillage mais un parc sous utilisé

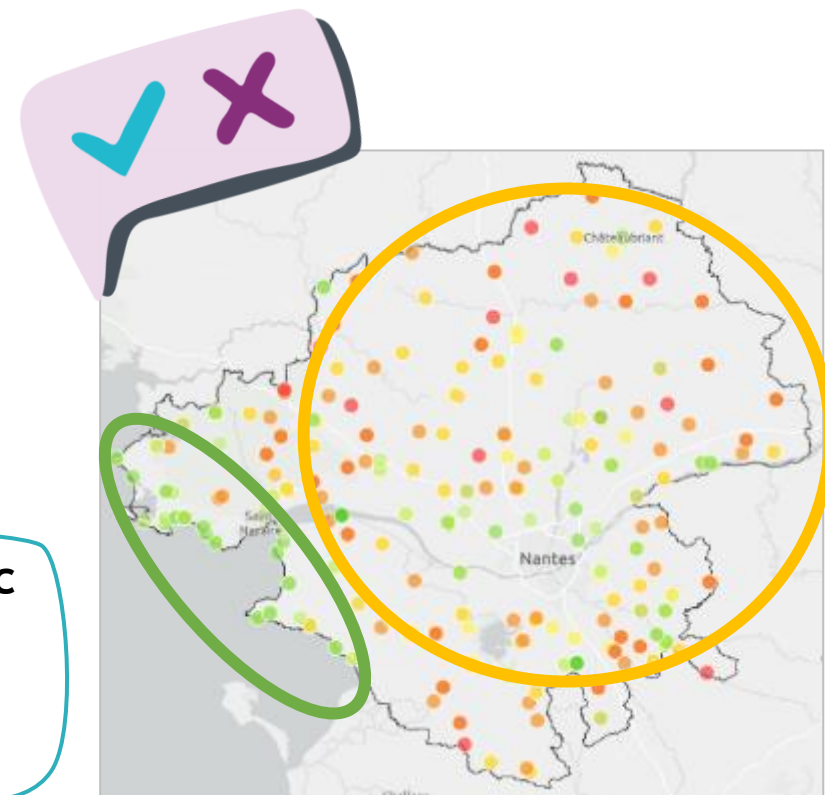
Bon maillage mais utilisation hétérogène du parc :
50% du parc est utilisé à **moins de 5%**
en sachant que 90% des recharges se font à domicile ou au travail

Un réseau à adapter pour mieux répondre aux besoins et usages



Utilisation du parc

- Bonne
- Moyenne
- Très faible





Des évolutions technologiques importantes depuis 2016

2016



Prédominance Renault ZOE équipée en prise T2



Vieillessement du parc
194 bornes normales

- Fin de fabrication de la borne
 - Plus de pièces disponibles sous 5 ans
- => Difficultés de maintenance pour 90% des bornes



2023



Prédominance des véhicules équipés en prise combo CCS (charge en courant continu)



Des bornes mieux adaptées aux usages et embarquant des nouvelles technologies



Partie 2

2024, TE44 garant du 2^{ème} SDIRVE

- > Pourquoi ?
- > Comment ?





Un secteur passé du stade embryonnaire à la maturité

Chiffres clés de la Mobilité électrique



A l'échelle mondiale

Enjeux climatiques

> En France le Transport = **1/3 des émissions de CO2**



A l'échelle nationale

Janvier 2024

- > Véhicules électriques et hybrides rechargeables = **21,3% de parts de marché des ventes**
- > En circulation = **1,6 millions** de VE + VHR

En 2030

> Véhicules électriques = **8 millions**



A l'échelle européenne

En 2035

> Véhicules électriques = tous les véhicules neufs



A l'échelle de la Loire-Atlantique

Estimation du parc

~ **10 000 en 2022**

~ 50 000 en 2025

~ **200 000 en 2030**

~ 400 000 en 2035

x 20

Le SDIRVE, outil de planification et TE44, chef d'orchestre et coordinateur du déploiement des IRVE

2019 Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)



TE44, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) + titulaire de la compétence IRVE

31/01/2023 TE44 élabore un nouveau SDIRVE

- > à l'échelle du département 44
- > mis en œuvre sur le périmètre de TE44
- > en cohérence avec les politiques locales
- > en veillant à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local et de transit



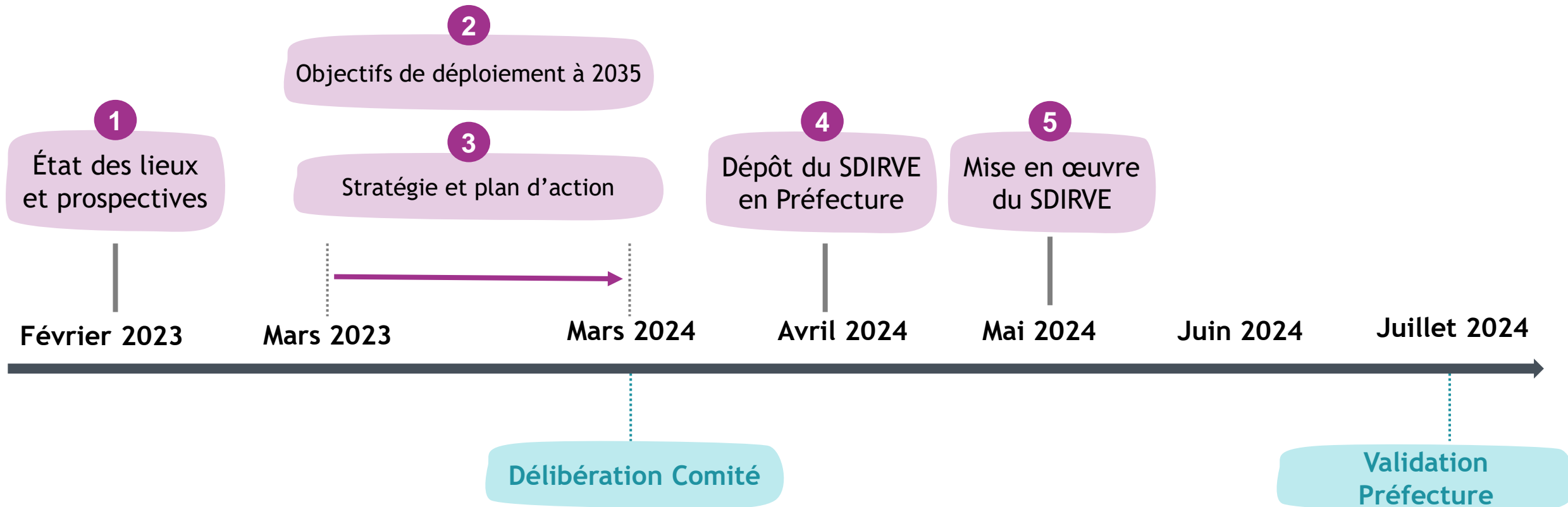
Objectif du SDIRVE : Identifier les besoins et définir les actions pour parvenir à une offre de recharge **suffisante** pour les véhicules **électriques et hybrides** rechargeables en Loire-Atlantique.



TE44 a 2 rôles majeurs dans cette élaboration

- > **Chef d'orchestre et Coordinateur** entre l'action privée* et l'action publique
- > **Opérateur de mobilité** en tant que gestionnaire du réseau public Ouest Charge 44

Les étapes d'élaboration du SDIRVE*

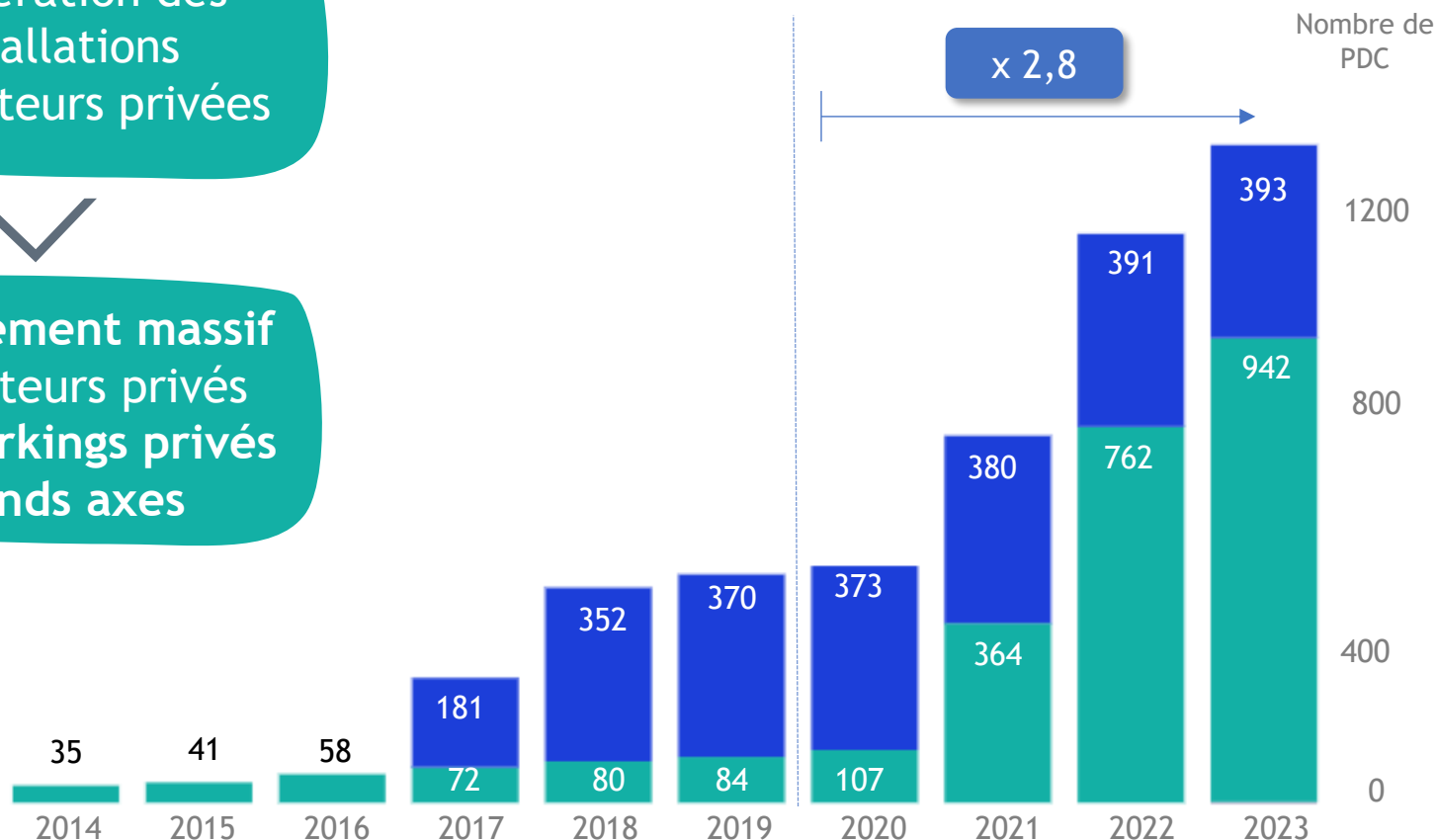




Evolution des installations d'IRVE en Loire-Atlantique entre 2014 et 2023 en points de charge (PdC)

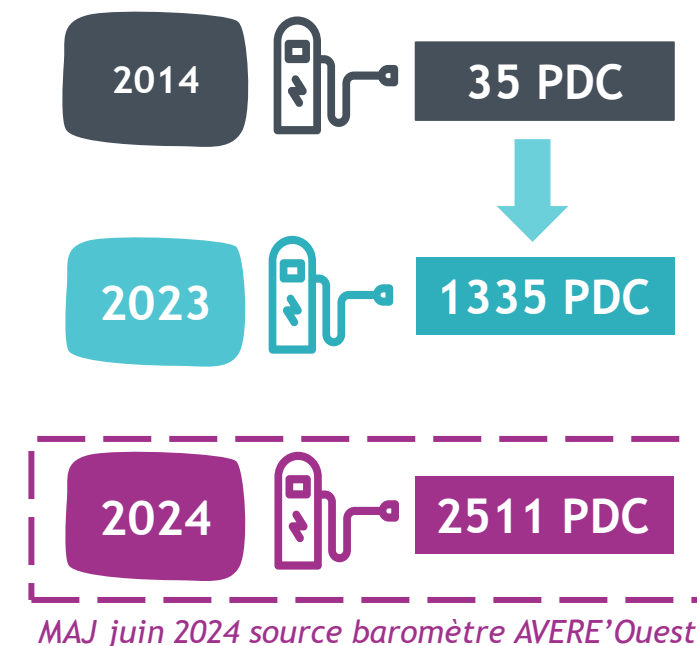
Depuis la loi LOM 2019
Accélération des installations
d'opérateurs privées

Investissement massif
des opérateurs privés
sur les parkings privés
et les grands axes



Acteurs privés

TE44

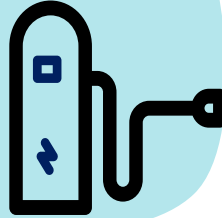


Projections des besoins en bornes de recharges d'ici 2035 sur le périmètre TE44

Une nécessaire coordination entre public et privé

Le besoin

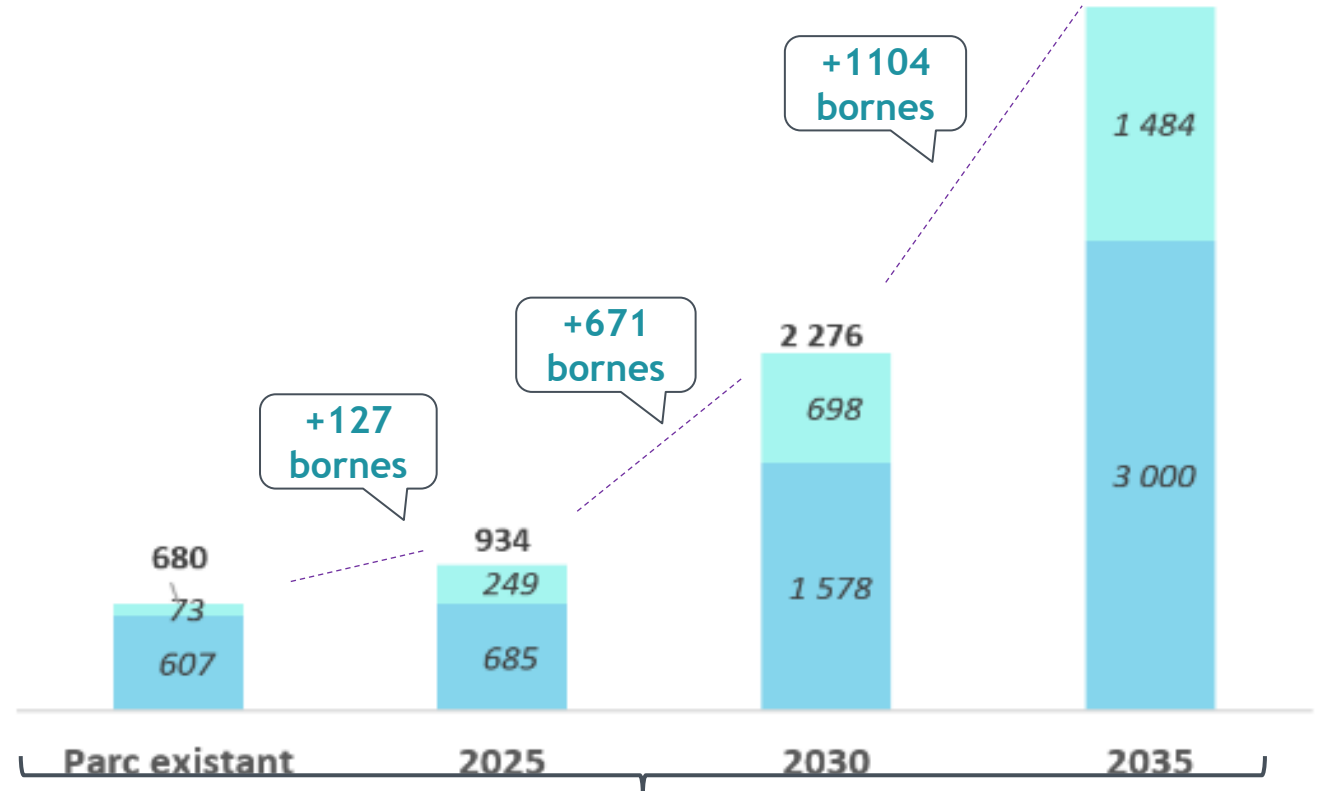
- > +2 000 bornes
- > coordination des installations entre TE44 et opérateurs privés



Points de charge



Projection du nombre de points de recharge



4 484 points de charge au total

Partie 3

TE44 Chef d'orchestre du SDIRVE et
opérateur du réseau Ouest Charge

> Quels changements pour vos
collectivités ?



Une stratégie qui se déploie en 3 axes

1

Restructuration du réseau public OUEST CHARGE

- Pour maintenir un service public performant et de qualité
- Pour répondre à l'équité territoriale avec un bon maillage



2024-2026
60 bornes renouvelées

2

Maîtrise et planification des investissements



2024-2026
10 nouvelles bornes

3

Développement et coordination de l'initiative des opérateurs privés

- Des Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) pour l'installation des opérateurs privés en complément du parc Ouest Charge
- Des Manifestations d'intérêt spontané (MIS) des opérateurs privés





Mise en œuvre des objectifs du SDIRVE pour 2025

127 bornes à installer dont :

- > 90% du parc de bornes privées => installées par des opérateurs privés
- > 10% du parc de bornes publiques => installées par TE44 en lien avec les communes

TE44 informe les opérateurs privés et coordonne les implantations pour les communes

- Appel à Manifestation d'Intérêt déclenché après sollicitation d'un opérateur privé
- Appel à Manifestation d'Intérêt TE44 / échelle départementale

TE44 restructure le parc public OUEST CHARGE, en coordination avec les communes

- Renouveler les bornes actuelles
- Implanter 10 nouvelles bornes d'ici 2026, principalement sur le littoral (Cap Atlantique, Saint-Nazaire Agglo, Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz)

Optimisation du parc public de bornes, dans le cadre du SDIRVE



RENOUVELLEMENT



Information du nouveau projet à la collectivité



Planification



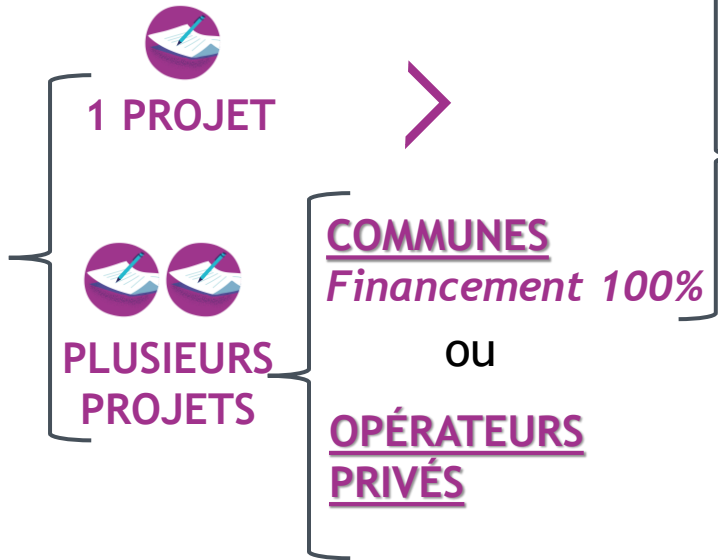
Installation Nouvelle borne



NOUVELLE BORNE



Information du nouveau projet à la collectivité



Planification



Installation

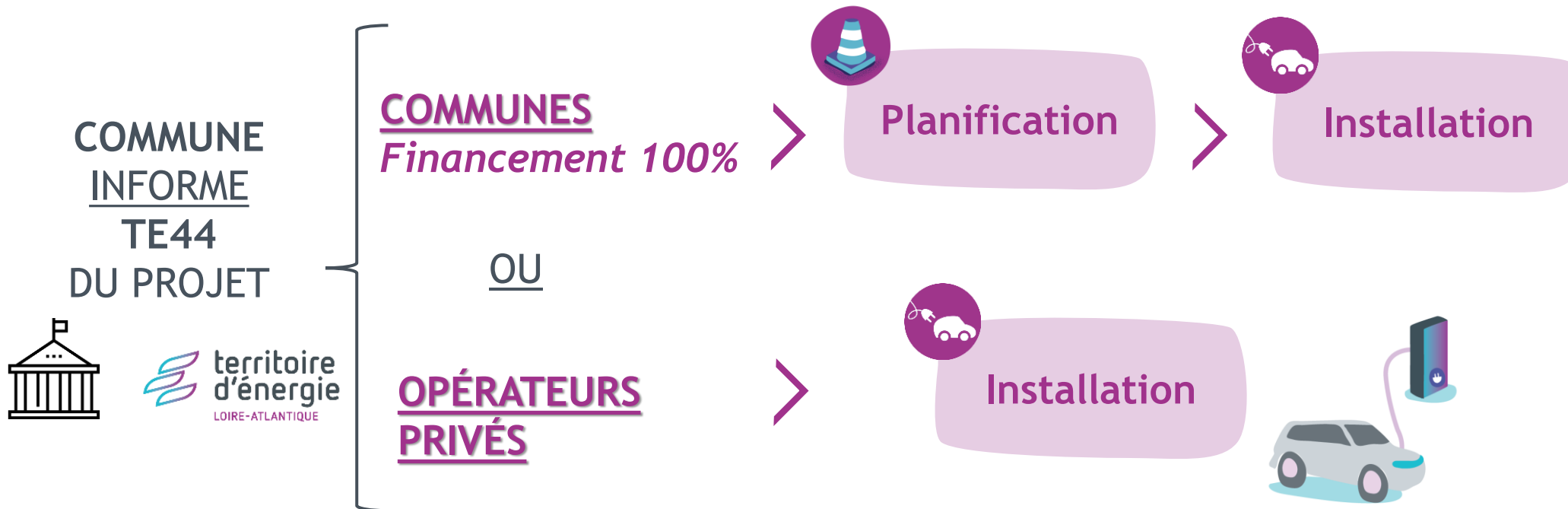


Installation

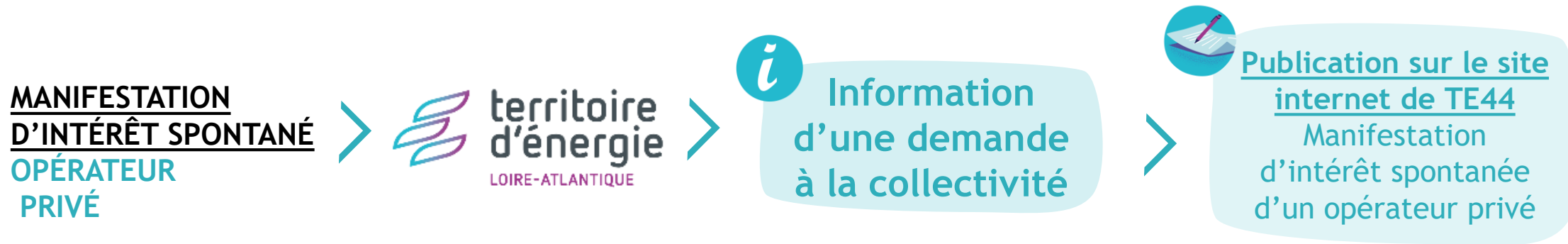




En cas de souhait d'implantation d'une borne publique, hors SDIRVE



Coordination des Opérateurs Privés par TE44



PAS D'AUTRE OPÉRATEUR PRIVÉ INTÉRESSÉ

OU

AUTRE OPÉRATEUR PRIVÉ INTÉRESSÉ



OPÉRATEUR PRIVÉ
Lauréat de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)

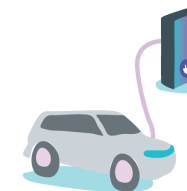
COMMUNES



Opérateurs privés



Installation





Communes prioritaires vs communes non prioritaires en 2024

Quels cas de figures ?

Communes Prioritaires

(Renouvellement et nouveaux projets)

- Besoin SDIRVE 2025
Zone bande côtière
Bonne utilisation des bornes OUEST CHARGE
Subvention disponible FACE



- Prise de rendez-vous par TE44 depuis juin 2024



- Traitement par TE44 dans l'ordre des priorités 2024

Non prioritaires

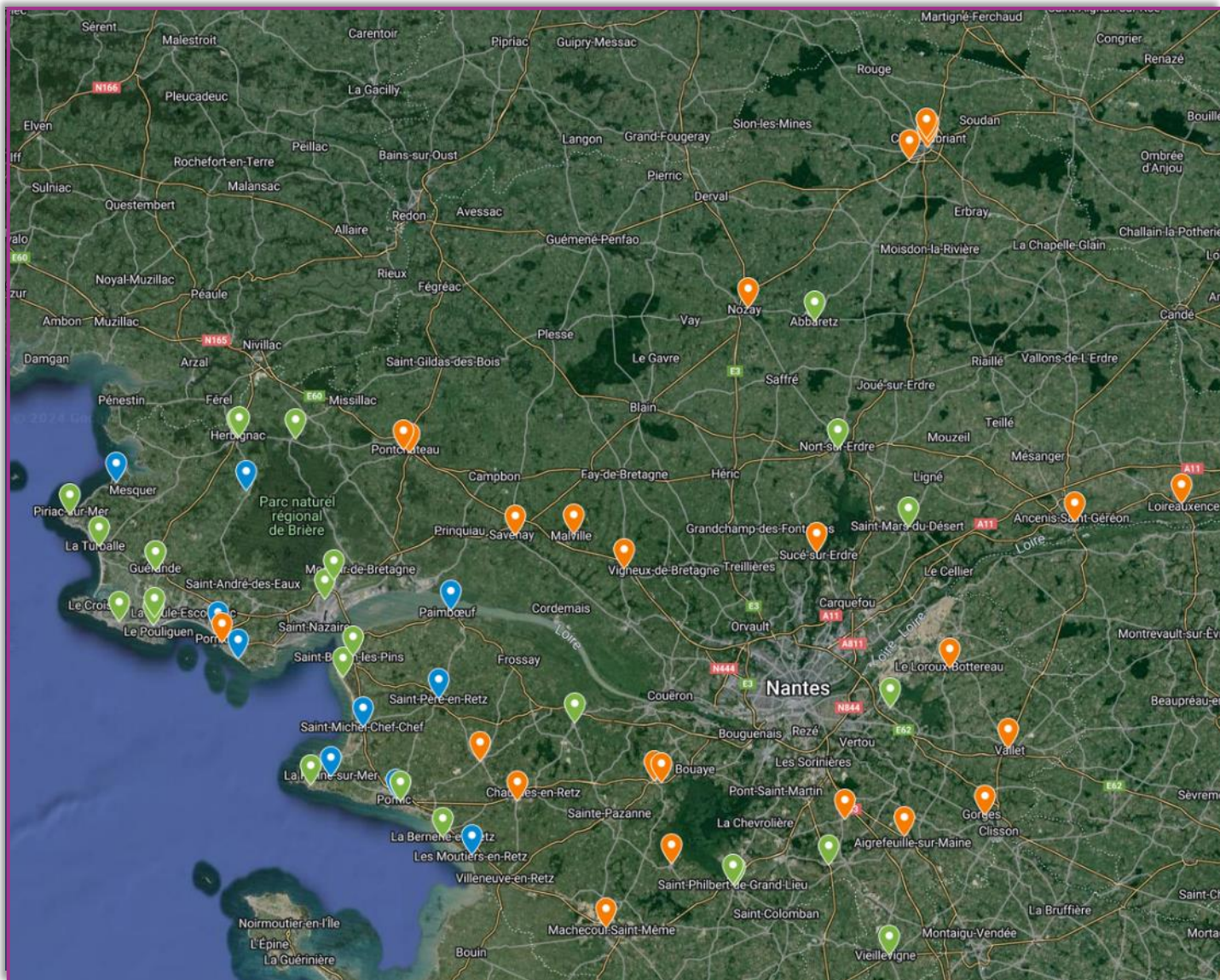
- Prise des rendez-vous à l'initiative de la collectivité
- Planification N+x, financement 100% commune ou opérateurs privés





Planification des renouvellements des bornes d'ici 2026

2024-2026
60 renouvellements





Planification des 10 nouvelles implantations d'ici 2026



2024 : 2 projets

Guérande, Pornic

2025 : 4 projets

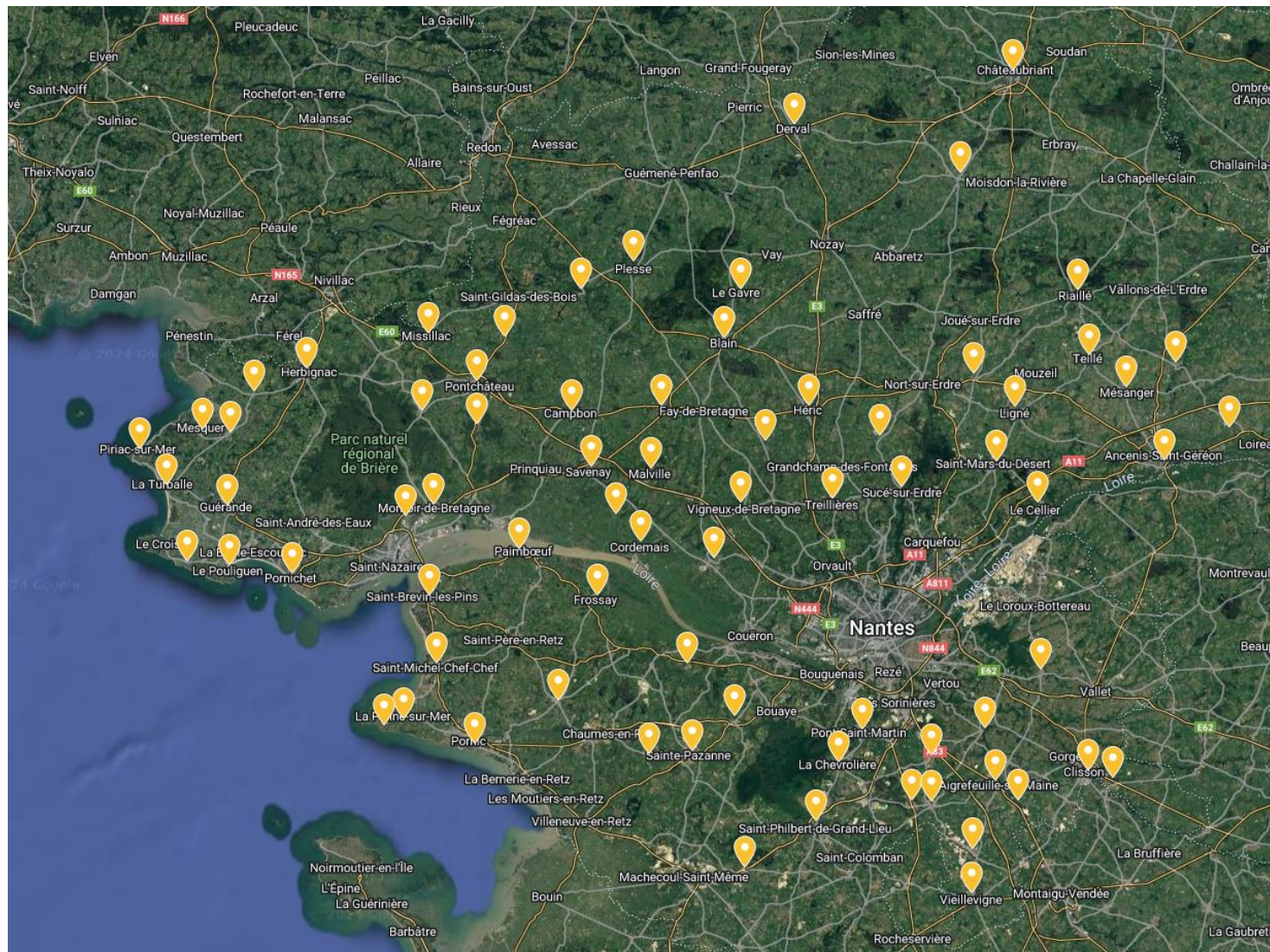
Châteaubriant, Mesquer,
La Plaine-sur-Mer, Assérac

2026 : 4 projets

La Turballe, Ancenis-Saint-Géréon,
Frossay, Saint-Hilaire-de-Chaléons



Communes identifiées par le SDIRVE d'ici 2025



Quelles évolutions financières pour vos communes ?

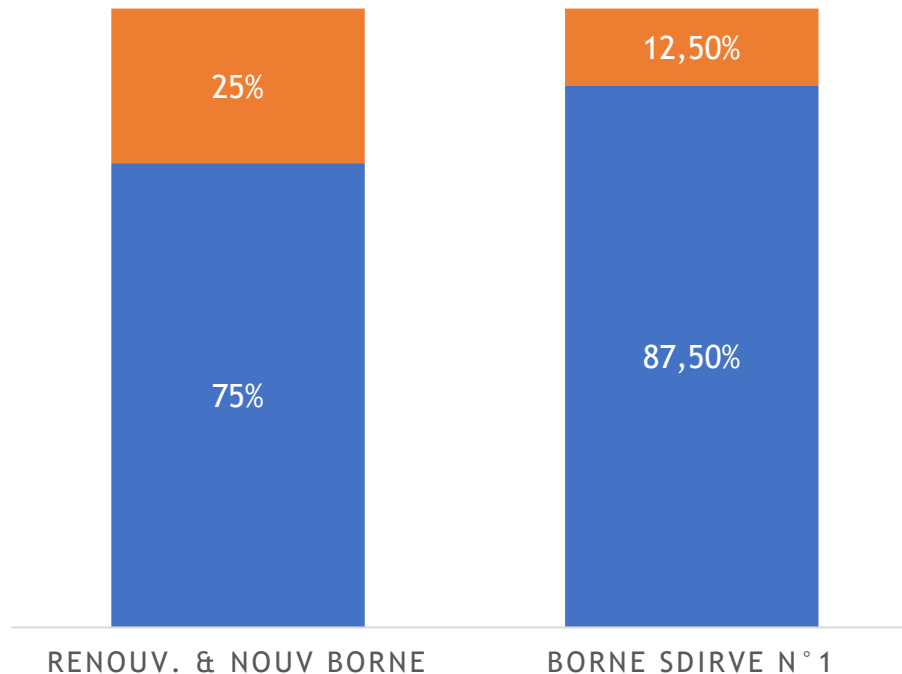
		Investissement Part TE44	Investissement Part Commune	Participation à l'exploitation
Renouvellement d'une borne		100%	0%	1 080€ TTC
Installation d'une nouvelle borne (SDIRVE)		80%	20%	1 080€ TTC
Installation d'une nouvelle borne (Hors SDIRVE)		0%	100%	1 080€ TTC
Borne usage privé (hors réseau Ouest Charge)		0%	100%	0€ - Hors réseau Ouest Charge
Borne bâtiment sans usage		0%	100%	1 080€ TTC
Bornes installées avant le 01/06/2024 **				540€ TTC

Déplacement d'une ancienne borne	Action TE44	Investissement Part TE44	Investissement Part Commune	Participation à l'exploitation
Installation initiale avant 2020	Echange de la borne	0%	100%	1 080€ TTC
Installation initiale après 2020	Dépose / repose	0%	0%*	540€ TTC

Fonctionnement : répartition des participations

COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UNE BORNE

■ Part TE44 ■ Part Commune



La contribution des communes :

- A partir de 2024 : contribution de 1080 € TTC / borne / an pour les bornes renouvelées + nouvelles bornes (SDIRVE et hors SDIRVE)
- A partir de 2025 : contribution de 540€ TTC / borne pour le parc existant non renouvelé

 Retrouvez-nous à tout moment sur :



www.te44.fr



[Territoire d'énergie Loire-Atlantique](#)



[Territoire d'énergie Loire-Atlantique](#)



www.enr44.fr

Energies renouvelables dans le 44

Merci à tous
pour votre attention
et bonne journée

